L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE MATIN, 19 MARS.

Premières représentations.

LES CHEVALIERS DE LA PATRIE,
Drame en huit tableaux, de
M. Albert Delpit.

(Représenté pour la première fois sur le Théâtre-Historique le 19 février 1876.)

Il y a longtemps que la guerre de sécession entreprise par les Etats du Nord aurait dû inspirer un drame historique, et l'on s'étonne que la pensée n'en soit pas venue plus tôt à nos dramaturges contemporains.

L'honneur d'avoir le premier présenté à un public français le tableau de cette lutte gigantesque appartient donc à M. Albert Delpit; c'est déjà un titre conquis par ce jeune écrivain à l'attention bienveillante de la critique.

M. Delpit a d'ailleurs, le mérite, fort estimable au temps où nous sommes, de chercher le sujet de ses pièces dans un ordre d'idées élevées, généreuses et patriotiques.

L'auteur de *Jean-nu-pieds* a une saine conception des devoirs de l'art dramatique, et nous sommes, pour notre part, heureux de le voir, même quand il compose en vue d'une scène plus populaire, suivre avec persévérance cette voie au bout de laquelle on trouve, souvent le succès, toujours l'estime.

A la vérité, M. Delpit a quelque peu sacrifié aux faux dieux du mélodrame; les enlèvements, les incendies et les duels prennent trop de place dans son œuvre; toutefois, nous le répétons, le cadre est vaste, et s'il y a sur le second plan de la toile des épisodes à la Bouchardy, les yeux peuvent s'attacher avec intérêt sur des physionomies d'un aspect plus original.

C'est par ce côté que nous nous plaisons à envisager l'œuvre et qu'elle nous a touché.

L'exposition du drame est faite de façon piquante et pittoresque. Presque tous les personnages se rencontrent sur un steamboat, dont la structure n'a rien d'imposant, mais qui suffit à la satisfaction de notre *desideratum* en matière de décors et de mise en scène, *desideratum* d'autant plus modeste que le théâtre actuel se meurt,—entre autres maladies,—de l'abus du *spectacle*.

Sur ce steamboat défilent tour à tour:

Robert Cavalié, un capitaine français, qui vient de prendre du service dans l'armée du Sud, son père, devenu citoyen américain, ayant embrassé la cause de la sécession;

Philippe de Montjoie, camarade de Cavalié, un de ces nobles fantaisistes qui vont, sans réfléchir, là où il y a du danger et des malheureux;

Bradfort, le marchand d'esclaves, se servant de la guerre civile pour se venger de ses ennemis, pour voler et s'enrichir;

Jackson, le général sudiste qui, par son énergie, a mérité le surnom de "mur de pierre" comme Wellington celui de "duc de fer," et qui, déguisé en bateleur mendiant, regagne secrètement son quartier général;

Maxwell, le comédien, assassin du président Lincoln, qui va à Washington pour accomplir son exécrable projet dont l'idée lui a été suggérée par l'exaltation puisée dans l'interprétation du rôle de Brutus;

François le domestique, ou plutôt le vieux serviteur de Montjoie, personnification de la fidélité et de l'honnêteté;

Enfin, lady Aurélia Burton, une voyageuse aussi forcenée qu'aimable, qui se console de son veuvage en parcourant le monde, non, ou, comme Philéas Fogg, par excentricité, mais comme un blasé ou un artiste, pour trouver des émotions.

Ces personnes que le hasard rapproche et que la mer ballotte, se trouvent bientôt mélangées à un drame intime, et aussi au drame historique dont les Etats-Unis ont été le théâtre il y a douze ans.

Sur le drame intime quelques mots seulement: il se résume dans l'expiation des crimes de Bradfort, qui a assassiné le père de Robert Cavalié, brûlé le château de celui-ci et enlevé Mlle Cavalié.

Pour cette œuvre de justice, Robert est aidé par Montjoie, par lady Burton, et aussi par l'épouse de Bradfort, victime de ce négrier féroce.

Les incidents de ce combat singulier ont fortement remué ceux des auditeurs qui aiment du sang au moins pour leur argent.

On ne s'étonnera point que nous allions, au contraire, tout droit à la partie historique de l'ouvrage et aux chevaliers de la patrie.

Parmi ces chevaliers, deux se détachent en pleine lumière: Lincoln et Stonewall Jackson.

M. Delpit représente le premier dans son cabinet de la Maison Blanche; le second, au camp des sudistes. Le contraste est habile et saisissant.

Il était hardi de montrer le président de la République dans toute la simplicité de son caractère, et difficile de laisser cependant visible, *tangible* pour tous, le cachet de grandeur propre à cette physionomie si belle. M. Delpit s'est heureusement tiré d'affaire, et cet acte des *audiences* a une réelle valeur.

Le tableau du camp était d'une composition plus facile; il a été fort bien exécuté, et la mort du général Jackson expirant dans les plis du drapeau des confédérés a produit un grand effet.

Les bravos accordés à ces épisodes sont aussi à notre sens, une leçon utile donnée aux jeunes auteurs. Ne voient-ils pas par là que l'émotion n'a pas besoin d'être suscitée par les procédés usés du mélodrame, et que la reproduction des scènes historiques est aussi, et surtout, un agent puissant de réussite.

A cet égard, M. Delpit s'est trop méfié des habitués de la place du Châtelet, et il a dû, lui, Américain de naissance, s'appesantir davantage sur l'étude des mœurs et des individus, étude si curieuse surtout dans cette période de bouleversement.

Quoi qu'il en soit, avec ce mélange de passion et d'histoire, le drame des *Chevaliers de la Patrie* présente des éléments incontestables d'intérêt; il dénote en outre, chez son auteur, un développement évident des qualités dramatiques sans lesquelles les plus louables inspirations s'évanouissent fatalement, le relief de la forme étant indispensable sur les planches, plus que partout ailleurs, à cause de l'optique de la scène.

HENRI DE LAPOMMERAYE.

(*France.*)

UN ARBRE INCOMBUSTIBLE.

Les journaux algériens, dit l'*Akhbar*, ont reproduit une note extraite de la *Correspondance générale Algérienne*, où il était mentionné que le gouvernement général venait, sur la demande de la Société d'agriculture d'Alger, de s'adresser à M. le ministre de la marine, pour obtenir du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie des graines de *Niaouli*, arbre précieux auquel on attribue l'absence des fièvres paludéennes dans cette colonie, et qui offre cet avantage très remarquable que "son *écorce résiste à l'action des flammes*.—Cette écorce, en nombreuses couches épaisses et feutrées, semble être une prévoyance de la nature pour entretenir autour du tronc une humidité constante."

C'est à la suite de la proposition faite à la Société d'agriculture par M. Certeux, que cette demande a été formulée. Voici quelques extraits de la note lue en séance, par l'honorable membre du comité de rédaction:

"Le *Niaouli* (*Melaleuca leucodendron*), auquel on attribue l'absence des fièvres paludéennes en Calédonie, ressemble au bouleau par son écorce blanche, ses rameaux peu serrés et la petitesse de ses feuilles; cet arbre, avec le *Melaleuca cajeputi* des Moluques, fournit à l'industrie la parfumeur l'essence de cajeput.

"Le Niaouli, c'est bon nom indigène, couvre la plus grande partie de la Nouvelle-Calédonie, l'habitant ordinaire des terrains du sol que les forêts n'envahissent pas. Il offre une particularité très remarquable, c'est qu'il se complait aussi bien sur les pentes où l'humidité paraît [illegible] que dans ces enfoncements où l'écoulement des eaux s'accuse jusqu'à la submersion permanente des racines. Cette particularité bizarre permet de supposer que l'état météorologique du pays n'exclut pas, autant qu'on le croit à première vue, l'humidité du sol, et que beaucoup de ces terrains, considérés aujourd'hui comme arides, ne demanderaient que peu d'efforts pour donner de bons résultats aux cultivateurs. Cet arbre étant considéré comme un préservatif des fièvres paludéennes dans les régions marécageuses, son rôle peut être assimilé à celui de l'Eucalyptus en Australie.

"En quittant Tahiti pour retourner en France, en touchant à la Nouvelle-Calédonie, M. Certeux a eu l'occasion d'observer le Niaouli au cours d'une petite expédition entreprise en 1856, pour châtier les Canaques qui avaient mangé une douzaine d'étrangers américains et anglais, qui s'étaient fait imprudemment débarquer sur une île éloignée de Nouméa. L'arbre de Kanipu, dit-il, s'étendait sur ces côtes avec une extrême abondance; on le trouve partout, depuis le bord de la mer jusqu'aux sommités des montagnes; il s'y plante de lui-même en quinconce comme s'il avait horreur de ses semblables. Son feuillage répand une odeur aromatique très forte, mais très agréable.

"De son côté, M. Ramel a remarqué le Niaouli en Australie; ce qui l'a surtout frappé, c'est de voir prospérer dans les bords d'eau marécageuses et salines des bords de la mer, le même arbre qui s'épanouissait au sommet des plus hautes montagnes.

"L'introduction du Niaouli en Algérie est donc indiquée; s'il y réussissait, il offrirait un élément de plus aux constructions et au chauffage, en outre de l'influence qu'il pourrait avoir sur l'assainissement. Son bois fournit des courbes qui sont, en Nouvelle-Calédonie, une ressource précieuse pour les petites constructions navales. De plus, il offre [illegible] avantage très remarquable, [illegible] qu'il résiste à l'action des flammes."

Espérons, dit l'*Akhbar*, que les essais qui seront tentés donneront de bons résultats, et que le Niaouli s'acclimatera non-seulement aussi bien que l'Eucalyptus, mais qu'il nous fera de plus l'agréable surprise de se propager sur les hauts plateaux, sur les coteaux dénudés et les endroits marécageux avec la même profusion qu'à la Nouvelle-Calédonie.

—Une jeune Anglaise, dans une table d'hôte, riait sans prétexte plausible, car elle découvrait une énorme rangée de dents dont toutes n'étaient pas de la blancheur la plus éclatante.

—Tiens, dit une voisine charitable, voici un piano, il y a les dièzes

FEUILLETON.

LA CHASSE AUX FANTOMES.

PAR ARMAND LAPOINTE.

PREMIERE PARTIE

L'AMOUR DE L'OR.

VI.
(Suite.)

—Où allez-vous? demanda Dachet.

—Dire que l'on nous serve, répondit-elle.

—Ne vous dérangez pas, ma chère, c'est chose faite.

Ces mots étaient toute une révélation.

Mina, dans sa simplicité, ne la vit pas; elle ne comprit pas que son mari, certain à l'avance de sa soumission, avait agi comme si le pardon de sa femme lui eût été acquis à l'avance; elle ne devina pas qu'elle subissait une volonté au lieu d'imposer la sienne.

—Ne me donnez-vous pas votre main en guise de bon accord? reprit Dachet.

Il ne disait pas "en guise de pardon," car de ce pardon il se souciait peu.

C'était encore une certaine pudeur si ce n'était pas une profonde indifférence.

—La voici! dit Mina n'osant pas résister à cet appel, et à peu près convaincue.

Ils passèrent dans la salle à manger.

Les domestiques étaient dans la stupéfaction. C'était une révolution imprévue qui s'accomplissait.

Pendant le déjeuner, Robert dit à sa femme:

—Puisque vous voulez bien m'accepter pour convive le matin, j'espère que vous serez aussi indulgente pour le dîner?

Mina fit un geste de surprise.

—Oh! reprit Dachet, qui se trompait sur la portée de ce geste, mes espérances n'iront pas plus loin.

La jeune femme rougit.

—Ce n'est pas observa-t-elle, ce que j'ai voulu exprimer.

Le banquier ne releva pas l'observation.

—Je ne me fais pas ermite, dit-il en souriant, mais je désire reprendre un peu la vie de famille et d'intérieur dont j'ai été contraint de m'éloigner. Vous et moi—moi surtout—y trouverons, je crois, quelques charmes. Ainsi, je vous demande la permission de recevoir nos amis, de donner quelques fêtes. Je désire que vous ne viviez plus en recluse dans cet hôtel. Une femme de votre âge, de votre beauté, de votre esprit et de votre condition se doit au monde; c'est vraiment un meurtre d'ensevelir tant de grâce dans la solitude.

Mina allait de surprise en surprise.

Elle eût pu répondre: —Mais c'est votre conduite, votre éloignement, votre abandon qui m'ont imposé cette condition de tristesse et de solitude.

Elle ne le fit pas, tant elle était stupéfaite du changement qui s'opérait chez son mari.

—Nous sommes dans la saison des bals, continua celui-ci, il faut réparer promptement le temps perdu. Pourquoi ne donnerions-nous pas une fête.... jeudi prochain, par exemple?

Mina était suffoquée.

—Est-ce que cela vous déplairait? demanda Dachet.

—Non! dit-elle timidement.

—Eh bien, donnons une fête.

—Jeudi! c'est bien tôt; il ne nous reste que trois jours.

—Voici la clef de ma caisse: puisez-y à pleines mains pour vous parer, et ne vous inquiétez pas du reste, je me charge de tous les détails. Dans deux heures, les ouvriers seront ici, et le surplus se fera comme par enchantement. Fiez-vous à moi.

Robert Dachet se leva de table.

—Je vous demande pardon de vous quitter sitôt, dit-il galamment, mais me voilà avec une besogne surhumaine sur les bras, et je tiens à ce que vous soyez contente de moi. A ce soir, ma chère Mina.

Il prit la main de sa femme, la baisa et s'éloigna en faisant un geste amical.

—C'est un rêve! se dit la jeune femme. Mais si c'est un rêve, je le préfère à la réalité.

A deux heures, l'entrepreneur de fêtes arriva à l'hôtel Dachet avec une escouade d'ouvriers et un chariot de matériaux de toutes sortes.

Lorsque Dachet rentra chez lui, le soir, à l'heure du dîner, la maison était envahie et se transformait selon ses désirs; Mme Dachet était en grande conférence, dans son appartement, avec la couturière et la modiste.

—Vous voyez que je suis de parole, dit Robert à sa femme.

—C'est merveilleux! répondit celle-ci radieuse et souriante.

—Je suis payé de toutes mes peines par ce sourire!

Comment ne pas croire à la sincérité de son mari après de telles paroles?

Elle y crut, et c'est ce qui rendit plus tard sa déception pleine d'amertume et de haine!

A huit heures, Robert Dachet dit à Mina:

—Je ne veux point prendre vos soirées et vous imposer ma présence outre mesure, mais c'est aujourd'hui jour d'Italiens et j'ai une loge à votre disposition. Voulez-vous me permettre de vous y accompagner?

Mina rougit de plaisir.

—Ah! mon ami! fit-elle tout émue.

La glace était rompue.

—Allez vous habiller, ma chère Mina; je vais dire qu'on attelle.

On jouait ce soir-là *Lucie de Lammermoor* aux Italiens avec la Patti et Fraschini.

La salle était resplendissante de parures et de beautés brunes et blondes.

L'entrée de Mme Dachet fit sensation; le monde parisien était déshabitué de sa présence et ne la reconnaissait plus.

Dans un groupe au milieu duquel se trouvait J. Starke, une voix s'écria:

—Voyez donc, messieurs, la charmante femme! Qui de vous la connaît?

—Robert Dachet l'accompagne!

—L'heureux coquin!

—Chut! messieurs, dit J. Starke, c'est sa femme!

—Mais c'est une perle que cette femme-là!

Dans un coin de l'orchestre, deux yeux brillants de jeunesse et de curiosité ne quittèrent pas de la soirée la loge de Mme Dachet.

Ces deux yeux-là appartenaient à Prosper, comte de Prévodal!

Pendant un entr'acte, Dachet dit à sa femme:

—Il nous est arrivé tantôt un gentilhomme breton qui nous est chaudement recommandé; je l'ai invité à notre soirée de jeudi et, pour qu'il ne se trouvât pas complètement dépaysé chez nous, je l'ai prié de venir déjeuner demain à l'hôtel afin de vous le présenter.

—Cela est très bien, mon ami; nous tâcherons de lui faire bon accueil.

Cette nuit-là il y eut insomnie complète dans certaine chambre d'un hôtel de la rue de Vaugirard!

VII

Il est une remarque que, sans doute, beaucoup de gens ont faite comme nous: c'est que les personnes qui, dans le monde, visent au sérieux, au positif—les diplomates, les hommes politiques, les financiers et les gros marchands—n'ont pas de prénom, tandis que les gens de lettres et les artistes affichent carrément le leur. C'est que les uns cachent leur jeunesse ou veulent la faire oublier lorsque les autres font des efforts prodigieux pour la ressaisir lorsqu'elle s'est envolée. Ainsi la signature "Alexandre Dumas paraissait jeune encore malgré les soixante-dix ans de celui qui la portait, tandis que "Dumas" tout court eût impliqué une idée de maturité ou de vieillesse. Il est vrai que, d'après nos préjugés, la jeunesse est un grand défaut dans certaines conditions sociales, et qu'on ne vaut réellement quelque chose qu'à l'âge de caducité. C'est étrange, mais c'est comme cela!

C'est probablement à cause de ce motif que M. Regimbal, le riche négociant en diamants, perles et pierres fines, gendre du baron Mittermann, signait "Regimbal" tout court, bien qu'il n'eût que quarante ans.

Regimbal, on se le rappelle, avait épousé Bettina Mittermann, la fille aînée du célèbre banquier.

Si la sottise boursouflée, la nullité profonde, la vanité prudhommesque, l'avarice sordide, eussent eu à prendre figure, à coup sûr elles se fussent personnifiées en ce bourgeois enrichi qui se nommait Regimbal. Comme tous ses semblables, comme tous les ambitieux à passions mesquines et étroites, comme tous les parvenus que l'aveugle fortune favorise, il cachait sa sottise, son ignorance, sa nullité, son égoïsme sous un mutisme calculé, sous des formules pédagogiques que certaines feuilles politiques tiennent à la disposition de leurs lecteurs aux prix modéré de quinze centimes le numéro, et, à la faveur de cette supercherie, passait, dans le clan de la grosse bourgeoisie, pour un homme supérieur.

C'est vraiment merveilleux comme il est facile à Paris, la fortune aidant, de parvenir à la position "d'homme supérieur." Il est vrai qu'il suffit à deux ou trois imbéciles de répéter chaque jour: "M. X.... est un homme supérieur" pour que cinquante mille indifférents colportent cette banalité aux quatre coins de la ville; et, comme la calomnie, la banalité fait son chemin et devient bientôt, aux yeux du plus grand nombre, une de ces vérités que personne n'ose battre en brèche.

M. Regimbal passait donc pour une de ces fortes têtes du haut commerce parisien qui peuvent aspirer à toutes les fonctions. N'a-t-on pas vu des banquiers devenir ministres et de simples commerçants arriver au Sénat?

Cette réputation de capacité extraordinaire ne lui suffisait pas; il posait pour le juste d'Horace, pour l'homme inaccessible aux faiblesses humaines, et n'avait ni pitié ni pardon, pas même la moindre indulgence pour les fautes d'autrui, fussent-elles de simples peccadilles.

En réalité, M. Regimbal était un négociant madré en affaires, très habile dans son commerce de diamants, de perles et de pierres fines; [illegible] lui et rien [illegible] point. Il dissimulait sous sa fausse vertu, sous une froideur bien jouée des passions d'autant plus ardentes qu'elles étaient refrénées dès qu'elles pouvaient devenir compromettantes ou même simplement apparentes; dès qu'elles pouvaient nuire à son prestige d'homme sérieux, d'homme grave; dès qu'elles exigeaient un sacrifice d'argent qui dépassait les limites étroites qu'il s'était imposées. Regimbal ressemblait à ces riches avares qui, doués d'un grand appétit, imposent des privations à leur estomac sous prétexte que les prix du restaurateur sont trop élevés.

Regimbal aimait les femmes; mais, timide et avare, il les recherchait loin de chez lui, le soir, dans les faubourgs, à Batignolles, aux ouvrières, regagnant leurs mansardes. Il voulait être aimé pour lui-même, le grand rêve des bourgeois qui n'ont point eu de jeunesse, et quand il était repoussé, ce qui arrivait toujours, il offrait un ameublement en noyer ou des pendants d'oreilles en doublé, ornés de pierres fausses, qu'il faisait acheter à la grosse chez les fabricants du Marais. C'était le comble de la turpitude!

Son ambition, qu'il n'osait afficher tant il jouait au désintéressement, à l'homme fort, était d'être juge au tribunal de commerce, puis décoré, puis maire de son arrondissement; qui sait si, une fois là, la députation ne viendrait pas le trouver!

—"Tout cela est possible, se disait-il, lorsqu'il se trouvait en tête-à-tête avec lui-même, il suffit pour cela d'être patient, riche et de ne jamais se compromettre!"

Le père de Regimbal avait été de son vivant entrepreneur de pavage. Il paraît que c'est un assez bon métier, puisqu'il laissa en mourant à son fils unique quelque chose comme trois cent mille francs et.... le goût de pierres—pas des silex et des grès, bien entendu!—Le jeune Regimbal faisait alors son apprentissage chez un habile lapidaire qui s'était chargé de l'initier aux secrets de son art et à la connaissance du diamant et des pierres précieuses. Regimbal n'eut d'autre ambition que de succéder à son patron, et il le lui manifesta.

Le vieux lapidaire jouissait déjà d'une petite fortune, et caressait ce rêve—qui est celui de presque tous les Parisiens—de finir ses jours dans une maisonnette de la vallée de Montmorency, sous les ombrages des grands bois et non loin du lac. Ce qu'il possédait et le prix que lui offrait Regimbal permettant la réalisation de son désir, il céda sa maison à son apprenti.

Cependant, comme c'était un homme consciencieux et honnête, il lui dit:

—Mon cher garçon, tu ne seras jamais un habile tailleur de pierres, mais je te crois des aptitudes sérieuses pour le commerce. Prends un bon ouvrier pour diriger l'atelier et applique tes aptitudes au commerce des pierreries, il y a beaucoup d'argent à gagner dans cette industrie. Si tu ne te crois pas assez versé dans la connaissance des pierres fines, je me charge de te trouver un employé en qui tu pourras avoir toute confiance, Charles Desprez, par exemple, ce jeune courtier qui vient me voir quelquefois. C'est un garçon honnête, laborieux, actif, intelligent et qui n'a point de rivaux dans la connaissance des pierreries. Offre-lui des appointements convenables et une petite part dans les bénéfices, il acceptera de suite.

—Voulez-vous vous charger de la négociation avec Charles Desprez? demanda Regimbal.

—Volontiers.

Le contrat qui devait lier les deux hommes fut signé le lendemain.

Les affaires de la jeune maison prospérèrent rapidement, grâce surtout au concours de Charles Desprez qui jouissait dans le commerce parisien d'une considération justifiée par ses éminentes qualités.

Un jour, cinq années environ après la création de la maison Regimbal, le futur millionnaire dit à Charles Desprez:

—Si nous avions au Brésil un agent sûr et honnête, travaillant seulement pour notre maison, nous réaliserions en peu de temps d'immenses bénéfices et nous deviendrions fort riches.

Charles Desprez sourit.

(*A continuer.*)

VAPEURS.

Passage pour l'Europe.

(AGENCE)

Via la Nlle-Orléans, New-York, Philadelphie et Baltimore.

STATE LINE.

Ligne de steamers neufs, construits sur le Clyde, en fer et à hélices, offrant, outre tous les agréments modernes, la sûreté et la rapidité aux passagers de chambre et d'entrepont. Ces steamers font le service de New York à Glasgow, Belfast et se reliant, par des steamers de premier ordre, à Liverpool, Londonderry, Hull, Rotterdam, Anvers, le Havre et Copenhague.—AUSTIN, BALDWIN & CO, 72 Broadway, New York.

WHITE STAR LINE.

Steamers de New York à Queenstown et Liverpool, partant tous les samedis.

ALLAN LINE.

Steamers de la malle, via Québec et via Baltimore.

Passage (toutes les classes) entre les principaux points d'Europe et d'Amérique. Les emménagements ne sont pas excellés. Le chemin le plus court par mer, excellents steamers, officiers expérimentés, discipline, la sûreté la première des règles. Trois départs hebdomadaires pour l'aller et le retour. Passage pour les émigrants et les passagers d'entrepont de tous les points de l'Europe à la Nlle-Orléans, l'Alabama et le Texas, à meilleur marché que par aucune autre ligne.

Billets pour tous les points de l'Europe. Tous les billets d'excursion à des prix réduits.

Billets d'émigrants, payés d'avance, de tous les points de l'ancien monde.

Traites à vue de £5 et au-dessus, sur toutes les villes d'Europe, de la Grande Bretagne et de l'Irlande.

Souverains, francs, marcs et guilders.

Pour les circulaires et autres renseignements, pour les billets ou les chambres, s'adresser à

A. K. MILLER & Co,
No 35 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.

N. B.—Billets, traites, espèces, aux taux les plus bas. Les passagers de première chambre, de seconde chambre et d'entrepont trouveront leur avantage à conclure des arrangements au bureau de la Nlle-Orléans.

17fév—1an

LA COTE DU LAC.

Pour l'hiver.

Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Passage $1 10 chaque voyage, y compris le trajet du chemin de fer.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington,

Le beau steamer,

CAMELIA,

Transportant la malle des Etats-Unis, un marcheur et à basse pression,

capitaine Wm. Hanover,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing" sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.

Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Il y a un restaurant à bord du steamer.

C. M. SORIA,

23 avril75—1an Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.

Départ: les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur

NATCHEZ,

T. P. Leathers, capitaine,
J. F. Muse, commis.

Se reliant, à Vicksburg à la ligne Patient pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

JNO. JANNEY, 117 Commune et
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le frêt et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, agent,

12sept— Au No 38 de la rue des Magasins.

Opelousas.

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

TENSAS,

remplaçant le Trenton.

W. BURTON, capitaine,
E. QUATREVAUX, commis.

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à Connaissements jusqu'à bayou Bœuf et bayou des Glaizes.

JAMES M. DOWLING,

28sept— No 25 de la rue Decatur.

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mercredis à 5 h.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA.

H. H. Broad, capitaine
T. Jobin, commis.

Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaizes, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnis de Simmsport.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

BRITTON & EPPLER,
No 106 de la rue de la Commune.

Tout frêt pour le Bayou des Glaizes sera déchargé à Simmsport ou Big Bend Landing.

Paquebot hebdomadaire et indépendant des Opelousas.

Départ tous les MERCREDIS à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Big Bend Landing, Old River et tous les points intermédiaires.

Le bateau à vapeur ST-MARY,

Capitaine F. Probst, commis J. B. Schmidt, partira tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. Connaissements jusqu'au Bayou Bœuf et Bayou des Glaizes.

Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à

HITE & CARLIN,
No. 3, de la rue Tchoupitoulas.

18déc—

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.

Jour de départ, tous les samedis, à 5 P. M.

Pour Fort de Russey, Barbin, Hermès, Alexandria, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur

BART ABLE.

E. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, commis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à N. M. CARTER, 33 rue du Camp,
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas,
BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune,
ADAMS & WORK, 9 Commercial Place,

3 déc—

Attakapas et Atchafalaya.

Pour Simsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya, du Bayou Chêne, de Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeannerette, la Nlle-Ibérie, Fausse Pointe, St-Martinville et tous les atterrages du Bayou Têche. Le bateau à vapeur

GEORGE SPANGLER.

Abe Smith, Capitaine, Frank Greig, commis, partira MERCREDI, 5 mars, à 5 P. M.

Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, Agents.

14mar2 No 3 de la rue Tchoupitoulas.

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.

Le bateau à vapeur

IBERIA.

Capitaine Allen Jumel, Chas. Brusle, commis, en remplacement du LESSIE TAYLOR, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.

Un commis sera à bord à la tête de la rue Bienville tous les matins, et recevra le frêt pour son frêt.

[illegible] mai—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Baton-Rouge.

Deux voyages par semaine.

Jours de départ, tous les SAMEDIS à 5 P. M., et tous les MERCREDIS à midi.

Le bon bateau à vapeur

ST. JOHN.

F. BERGERON, Capitaine,
J. C. BERGERON, Commis.

Voyage de retour, tous les LUNDIS et VENDREDIS.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

E. O. MELANÇON,

29oct— No 30 de la rue Conti.

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche.

Le bateau à vapeur

HENRY TETE,

Capitaine Jos. Aucoin,
M. H. Landry, Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 P. M. et tous les VENDREDIS à 10 A. M. Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

B. RIVET et P. CHARLET,

15juillet—1an 9 rue Conti.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

LIGNE POSTALE

DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

PEREIRE, Danré, samedi, 18 mars.
LABRADOR, Sanglier, samedi 1er avril,
AMERIQUE, Pouzols, samedi, 15 avril.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine, $120 et $110 suivant l'emplacement.—Seconde $72.—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires.

Billets aller et retour à prix réduits.

LOUIS DE BÉBIAN
Agent, 55, Broadway, New-York
ou à L. GRAND, Agent,
28v—6m Gallier Court, Lettre H. N. O.

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et à Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Partiront comme ci-dessous—

De Brême. de la Nlle-Orls.
Hannover... 2 fév. environ 11 mars
Strassburg 1 mars
(Direct pour Brême, avec passagers d'entrepont seulement.)
Frankfurt... 15 mars environ 19 avril.
Hannover... 12 avril " 17 mai.

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le frêt.

Sujets aux conditions définies ci-dessous.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres............ $150 en or.
Entrepont............ 55

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:

Chambres............ $150 en or.
Entrepont............ 45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres............ $35 en or.
Entrepont............ 15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

La compagnie se réserve le droit de changer, ou retirer ses steamers, de différer leurs jours de départ, leur destination, leur chemin et les prix de passage.

Pour plus de détails, s'adresser à

ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,

8 août—1an Au No 42 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer
KNICKERBOCKER,
Kemble, commandant,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse

Jeudi, 23 mars à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3/4 pour cent.

Passage..............$50.

Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour frêt ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 41.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville — &c.

A dater du 7 DECEMBRE,
Le bateau à vapeur
BILLY COLLINS partira,
du pied de la rue Bienville, à 7.45 du matin, pour Westwego, et transportera les voyageurs à toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour le lendemain, à 6 heures du soir.

Le même bateau se reliera avec le train de passagers du Dimanche; il partira à 8 heures du matin et sera de retour le soir du même jour à 6 heures.

Le frêt est reçu au même endroit, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, et sera livré le lendemain matin.

C. E. PAYNE,
4déc— Agent-général.

LA LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE POUR L'EST, LE NORD ET L'OUEST.

Via Louisville, via Atlanta et via St-Louis.

ELLE TRANSPORTE LA MALLE DES E. U.

Les trains arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:

Départ.		Arrivée.	
Exprès	7:30 A. M.	Malle	10:00 A. M.
Malle	5:00 P. M.	Exprès	9:30 P. M.

Chars palais de Pullman, tous les jours, pour Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore, SANS CHANGEMENT. Un seul changement en allant à New York et aux villes de l'Est. Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hotel.

NORMAN JONES,
Agent-général.

D. B. ROBINSON, Surintendant.
21 Nov.

THE MOBILE LINE.

THE GREAT THROUGH ROUTE TO THE EAST, NORTH AND WEST,

Via LOUISVILLE, Via ATLANTA, and Via St-LOUIS,

CARRYING THE U. S. MAIL.

Trains arrive and depart from depot, foot of Canal Street, as follows.

Depart.		Arrive.	
Express	7:30 A. M.	Mail	10:00 A. M.
Mail	5:00 P. M.	Express	9:30 P. M.

Pullman Palace Car daily, to Louisville, Nashville, Lynchburg and Baltimore, WITHOUT CHANGE, and only one change to New York and Eastern cities. Ticket office, corner of Camp and Common Sts., opposite City Hotel.

NORMAN C. JONES,
Gen'l Agt.

D. B. ROBINSON, Supt.
21Nov—

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à l'"ancien dépôt," rue des Champs-Elysées, près la Levée.

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.		Départs du Lac.	
6	heures A. M.	7 ½	heures A. M.
8	"	9	"
10	"	11 ½	"
Midi		1 ¼	P. M.
2	P. M.	3 ¼	"
4	"	5 ¼	"
6	"		

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN,
5 mai— Surintendant-général.

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:

(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)

A partir du 31 octobre 1875 à 5 30 P. M.

DEPARTS.		ARRIVÉES.	
Exprès	7:20 A. M.	Exprès	12:30 A. M.
Malle	5:30 P. M.	Malle	10:01 A. M.

Le train d'agrément part le SAMEDI à 3.40 A. M. et arrive le DIMANCHE à 9.15 P. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST. LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 11 Jv 75

New Orleans, St. Louis & Chicago R. R. Co.
(Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)

From October 31, 1875, at 5 30 P. M.

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7:20 A. M.	Express	12.30 P. M.
Mail	5:30 P. M.	Mail	10.01 A. M.

The accomodation train departs on SATURDAY at 3:40 A. M. and arrive SUNDAY at 9:15 P. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. my 14 75

GRAND CHEMIN DE FER
DE LA
Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, et [illegible] de Morgan City, est réduit [illegible] moment. Des contrats spéciaux pour les marchandises expédiées pour ces points pourront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le frêt pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront que par ce chemin de fer.

Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le frêt reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY,
Surintendant.

Pour frêt ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de frêt le [illegible] 5 heures.

[illegible] CHA. A. WHITNEY [illegible] Agents

DONATIEN AUGUSTIN,
Register in Bankruptcy,

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1868.

Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington.

Residence No 182 Esplanade Street.

ASSURANCES.

La Compagnie d'Assurance
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS,

Au coin des rues Canal et Camp.

SEIZIEME ETAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 15 janvier 1876.

CONFORMEMENT à sa Charte, la COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS publie l'état suivant de ses affaires de l'année expirée le 31 décembre 1875:

Primes d'incendie	$455,328 93		
Primes de mer	62,839 56		
Primes de rivières	75,231 32		
		$593,399 81	
En moins—			
Risques non expirés le 31 décembre 1875	127,568 14		
Primes remboursées	34,972 22		
		$172,540 36	
Montant net des primes		$420,859 45	
A ajouter—			
Intérêts, sauvetages, etc.		30,631 13	
		$451,490 58	
A déduire—			
Réassurances	$26,345 88		
Pertes par les incendies	$110,972 73		
Pertes sur mer	16,842 69		
Pertes sur les rivières	30,373 21—158,188 63		
Réfaction (rebate)	42,483 47		
Commissions aux agents	27,143 59		
Dépenses générales des agences	$7,739 12		
Dépenses générales du bureau local	27,900 00		
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc.	12,077 24— 47,716		
Taxes d'Etat et taxes de ville	29,294		
		331,177 80	
Profits nets		$120,312 78	
A déduire:—			
Dividende payé en août	$25,000		
Dividende déclaré	25,000—	$50,000	
Réservés pour réclamations non réglées	15,000—	65,000 00	
		$55,312 78	

L'actif de la Compagnie est comme suit, aux taux de la place:

Propriétés foncières	$104,911 85
Billets garantis et hypothécaires	238,601 91
Actions et bons	93,574 50
Effets à recevoir	22,387 68
Primes en voie de recouvrement	73,497 09
Primes d'agences en voie de transmission	10,216 45
Dû par des compagnies d'assurances	4,137 61
Comptes en suspens	3,214 22
Divers débiteurs	7,213 70
Obligations des Etats-Unis—bons 5-20	58,822 61
En caisse	36,250 24
	$652,827 93

PASSIF.

Réservées pour risques non expirés	$137,568 14
Dividende déclaré	25,000 00
Dividende non collecté	10,086 25
Réservé pour les réclamations non réglées	15,000 00
	$187,654 39

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie d'assurance de la Nlle-Orléans.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 17 janvier 1876.

JOHN LEMONNIER,
Troisième Justice de paix,
Paroisse d'Orléans, Lne.

Le 13 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de payer le dividende intérêt semestriel de cinq pour cent sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayants cause, le PREMIER LUNDI de février prochain.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

DIRECTEURS.

Ernest Merith,	A. M. Bickham,
Placide Forstall,	A. Schreiber,
H. Gally,	J. Tuyès,
Chas. Lafitte,	W. A. Bell,
W. Van Benthuysen,	D. Fatjo,
Pierre Poutz,	D. D. Rogers,

19jan—

Association d'Assurances
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS.

Bureaux, 102 rue du Canal.

SIXIEME ETAT ANNUEL.

Nouvelle-Orléans, le 14 janvier 1876

CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 31 décembre 1875:

Primes sur les risques de feu	$350,836 87		
Primes sur les risques de mer	65,189 62		
Primes sur les risques de rivières	34,724 51		
Total		$450,7[illegible]	
En moins			
Primes sur risques non expirés	$120,661 47		
Primes remboursées	1,951 60	$122,613 07	
Primes nettes acquises		$328,137 73	
A ajouter:			
Intérêts	$9,185 35		
Profits et pertes	5,360 40		
Primes sur l'or	254 92	14,800 67	
		$342,9[illegible] 40	
Pertes payées			
Sur les risques de feu	$90,741 55		
Sur les risques de mer	15,954 27		
Sur les risques de rivière	6,802 83		
Pertes en litige	6,812 00		
Pertes non ajustées et non échues	72,481 46	142,792 11	
Réassurances		16,310 42	
Réfaction (rebate)		31,818 98	
Commissions d'agences		27,339 65	
Dépenses d'agences		7,780 84	
Taxes et Licences		10,568 50	
Dépenses de bureau		27,062 67	
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc.		6,547 16	
Frais de Cours et d'avocats		47 52	270,267 84
Bénéfice net			72 67 7[illegible]

ACTIF.

En caisse	
Dépôt au Germania Natl. Bk.	$41,890 87
" " Louisiana Natl. Bk.	20,324 61
Dépôt spécial au Germania National Bank	6,590 00
En mains d'agents aux E. U. et en Europe	19,689
Certificats de dépôts au New Orleans National Banking Association, $32,903 42 évalués à	27,871
Certificats de réclamations reconnues par le New Orleans National Banking Association, $161,122 73, évalués à	48,333 78
Effets à recevoir pour primes	7,580 93
Prêts sur hypothèques	140,573 22
Prêts sur nantissements	24,324 94
Effets à recevoir	18,931 80
Bons	22,418 88
Actions	23,556 73
Primes en voie de recouvrement	41,688 42
Propriétés foncières	74,174 77
Dû par divers	11,814 99
Bons des Etats-Unis	11,560 75 $555,524

PASSIF.

Capital payé en plein (actions de $30)	$296,050 00	
Effets à payer	666 6	
Dividendes de 1872, 1873 & 1874 non réclamés	[illegible]	
Primes sur risques non terminés	120,661 47	
Pertes non réglées	29,23[illegible] 16	
Dû à divers	[illegible]	
Fonds de réserve	[illegible] 84	
	11,029 07	482,954 01
Surplus		$72,670 57

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Secrétaire. MEL. MUSSON, Président.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce quatorzième jour de janvier 1876.

G. LEGARDEUR, JR.,
Notaire Public.

A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu le 12 janvier 1876, il a été RESOLU de payer, à partir du 25 courant, les Dividendes suivants:

1° Un dividende d'intérêt de dix pour cent pour l'année expirée le 31 décembre 1874, sur le capital de $30 par action;

2° Un dividende de dix pour cent aux actionnaires sur le montant net de leurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1875, en sus de la réfaction (rebate) de 15 pour cent ou dividende par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires sur le montant BRUT de leurs primes;

3° De porter au Fonds de réserve (15 0/0) quinze pour cent de la balance des Profits de primes, à investir en sécurité du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte.

MEL. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

DIRECTEURS.

A. J. GOMILA,	PIERRE LANAUX,
I. K. SMALL,	L. J. WEBSTER,
J. B. CAMORS,	E. M. SCOTT,
E. F. GOLSAN,	IS. SCHNEIDER,
J. PLAISENT,	JOHN LEISY,
HY. ABRAHAM,	M. MUSSON,

15janv—1m

ASSURANCES

Dix-huitième tableau annuel de la compagnie d'assurance HOPE de la Nouvelle-Orléans.

Bureau No 125 rue Commune.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues au 31 décembre 1875			$177,707 87
Sur les risques d'incendie	$127,543 00		
Sur les risques maritimes	17,746 78		
Sur les risques de rivière	32,418 09		177,707 87
Pertes payées dans la même période:			
Sur les risques d'incendie	23,972 46		
Sur les risques maritimes	4,625 61		
Sur les risques de rivière	17,640 05	46,238 12	
Moins réfaction (Rebate)	20,876 06		
Taxes et licences de ville d'Etat et pour 1874 et 1875	15,315 50		
Réassurances	16,674 22		
Primes remboursées	1,056 91		
Loyer	3,907 61		
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins	13,606 65	71,439 15	117,677 27
Profits			$60,030
Réserve pour les risques non expirés au 31 décembre 1875	$25,969 40		
Réserve pour pertes en suspens	1,851 12		
Dividende de 10 pour cent déclaré ce jour	20,000 00		
Réserve pour dépréciation sur l'actif de la Compagnie	12,210 08		
	$60,030 60		

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville		$49,323 77
Prêts sur nantissement		28,337 15
Effets pour primes à courte échéance		7,295 31
Actions de banque et autres actions		31,840 25
Biens fonciers		34,324 37
Prime en voie de perception		23,863 90
En banque	$34,738 83	
Balance dans la banque d'Amérique	542 96—	35,280 84
Total de l'actif		$250,030 60

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD,
Président.

LOUIS BARNETT,
Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce dix janvier 1876.

M. T. DUCROS,
Notaire Public, No 18 rue Royale.

A une assemblée des Directeurs tenue ce jour, il a été

Résolu qu'un Dividende comptant de DIX POUR CENT sur le Capital de la Compagnie provenant des profits au 31 décembre 1875, soit déclaré, et payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentants.

LOUIS BARNETT,
11janv— Secrétaire.

Compagnie d'Assurance Mutuelle
—DES—
Marchands de la Nlle-Orléans,

104........rue du Canal,........10[illegible]

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 21 1875, y compris les risques non expirés de l'année précédente:

Sur risques de feu	$569,621
Sur risques de mer	52,556 10
Sur risques de rivières	55,983 08
Total des primes	$678,160 22
En moins, primes non expirées	121,468 00
Profit net sur les primes le 21 mai 1875	$556,692 22
Pertes payées—	
Sur risques d'incendie	$257,344 41
Sur risques de mer	47,262 44
Sur risques de rivières	22,944 65
	$327,576 90
Taxes	25,809 98
Réassurances et primes remboursées	23,849 73
Dépenses et quinze pour cent réfaction moins intérêt	54,830 07
	$454,260 67
Profit	$102,431 56

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	$232,514 62
Bons de la ville	216,110 80
Actions de banques, chemin de fer et autres	73,611 86
Billets garantis par hypothèque et gages	227,279
Effets à recevoir	58,917
Primes en voie de recouvrement	94,404
Bons de l'Etat	650
Actions d'assurance	19,124
Actions du Valet Dry Dock [illegible]	10,400 00
Bons hypothécaires du [illegible] Association	60
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall	5000 00
En caisse	108,587 29
	$1,222,899 56

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY,
Président.

W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.

JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS:

P. Maspero,	Ed. Toby,
D. Fatjo,	P. Fourchy,
S. Z. Relf,	M. W. Smith,
L. F. Generes,	J. J. Fernandes,
D. A. Chaffraix,	J. M. Allen,
	Chas. Lafitte.

16juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL
—DE LA—
Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.
23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 20 avril 1875.

Primes d'incendie	$201,[illegible] 80	
Primes de mer	42,344 83	
Primes des rivières	112,114 92—	$355,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées		[illegible] 187
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—		
Sur risques d'incendie	$90,947 66	
Sur risques de mer	15,447 22	
Sur risques de rivières	55,553 91—	$140,848 39
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c.	[illegible]	314,064 32
Intérêt (après paiement de 10 pour cent sur le capital)		$42,123 12

L'actif de la compagnie est comme suit:

Effets à recevoir	[illegible]	
Prêts sur bons et hypothèque	55,942 83—	$99,817
Prêts sur actions, sur demande	37,422 [illegible]	
Argent en banque		
Propriétés foncières	[illegible]	
[illegible]	83,999 96—	200,529 54
		118,759 42
[illegible] de la ville, actions de banques et autres		153,581
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c.		37,814 1
Total de l'actif		$610,201 21

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS,
Président.

HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.

WM. H. HOLMES,
Seconde Justice de paix,
Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.

DIRECTEURS.

Thomas A. Adams,	Sm'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	C. T. Buddecke,
John Phelps,	Adam Thompson,
Henry Abraham	P. N. Strong,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
Edward J. Gay,	John M. Sandidge,
Simon Hernsheim,	Simon Forcheimer,
Joseph B Wolfe,	E. B. Foss,
Edward Pilsbury,	John E. King,
Fred'k Camerden	J. L. Harris,
Andrew Stewart,	Joseph Stone,
George Martin,	Alfred Moulton,
L. C. Jurey,	Edward Nalle,
George W. Sentell,	A. Levi.

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'*Abeille* (édition quotidienne, $14 par an; édition hebdomadaire, $6). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance de l'Union
DE LA NLLE-ORLEANS.

DIX-HUITIEME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.

Primes d'incendie		$90,384 55
Primes sur les rivières		18,065 58
Primes maritimes		9,042 32
		112,492 35
Moins, primes remboursées		2,425 69
		$110,067 77
Pertes payées dans l'année—		
Pertes par l'incendie	$22,139 65	
Pertes sur les rivières	16,422 12	
Pertes sur mer	816 17	
	$39,427 94	
Réassurances	4,589 81	
Loyer	2,500 00	
Taxes	3,350 35	
Réfaction (rebate)	10,277 96	
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt	6,487 20	
Réservé pour risques non terminés	27,171 00	93,804 26
		16,263 38

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par nantissement	$ 6,739 87
Prêts garantis par hypothèque	$21,006 13
Effets à recevoir pour primes	12,460 93
Actions, bons et autres obligations	142,598 83
Propriété foncière	5,447 24
Primes en voie de recouvrement	13,100 63
En caisse	27,082 54
	$242,424 85

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir mardi, 11 mai.

9 mai—10t

Mechanics' and Traders' INSURANCE COMPANY.

Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant

Primes de l'année expirée le 31 août 1873:

Primes sur l'incendie	$129,021 46	
Primes de mer	24,210 01	
Primes de rivières	6,887 82	
Primes sur les risques, non expirées le 31 août 1872	42,000 85	
Total		$201,[illegible]
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année		60,126 43
		$211,[illegible]
Pertes payées dans l'année:		
Sur les risques d'incendie	$64,517 23	
Sur les risques de mer	17,695 61	
Sur les risques de rivières	18,331 71—	100,544
		$119,339 [illegible]
En moins,		
Réfaction (rebate) 15 pour cent	$8,563	
Réassurances	15,421 [illegible]	
Dépenses, taxes, licence, intérêt	5,446 [illegible]	
Réserve pour pertes non réglées	30,000 [illegible]	58,431 [illegible]
Bénéfice net		$61,597 [illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$50,716
Effets à recevoir pour primes et prêts, garantis	184,067
Primes en voie de recouvrement	.421 [illegible]
Actions bons, actions, etc., de banques et compagnies d'assurance, etc.	3,503
Propriété foncière	3,[illegible]
Billets d'actions (stock notes)	262,226 [illegible]
	$503,355 [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, soussigné notaire public, le 20 septembre 1873.

CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:

Intérêt sur le capital payé..............18 pour cent
Dividende sur le susdit........................
Dividende " primes remboursées........15 p. c.

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.

C. W. Allen	O. A. Green
A. J. Aiken	L. L. Maas,
J. A. Brase	Col. T. H. Hunt,
W. T. Blak[illegible]	J. D. Hill,
I. Bloom,	Jas. S. Lanphier,
Sam. Boyd,	Robert L. Moore,
C. H. C. Brown,	John Myers,
John D. Cobb,	H. J. Mullan,
Geo. W. Church,	Edward Nalle,
J. E. Campbell,	G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman	W. B. Thompson.

Second Etat de Situation
—DE LA—
COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir:

Sur risques de feu		$114,[illegible]
Sur risques de mer		[illegible]
Sur risques de rivières		33,[illegible]
Total des primes		$209,[illegible]
Moins primes rendues		3,[illegible]
Primes acquises		$199,[illegible]
Déduit—Pertes par le feu	$45,105 [illegible]	
Pertes sur mer	47,116 79	
Pertes sur rivières	18,476 [illegible]	
	$112,[illegible]	
Réassurances	21,[illegible]	
Réfactions (rebate)	4,[illegible]	
Taxes	7,[illegible]	
Loyer	3,7[illegible]	
Dépenses, et profits et pertes	31,[illegible]	
		$181,[illegible]
Réservé pour primes non-terminées		$17,[illegible]

La Compagnie possède l'ACTIF suivant ci

Capital en stock-notes	
Comptant	[illegible]
Comptes en voie de collection	12,[illegible]
Billets recevables	[illegible]
Prêts sur garanties	[illegible]
Prêts sur hypothèques	[illegible]
Stocks et Bons	[illegible]
Installations de bureaux et meubles	[illegible]
En mains d'[illegible] en Europe, etc.	[illegible]
	$[illegible]
Moins [illegible] non-payés et dividendes	[illegible]
	$[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte inscrite des livres de la Compagnie.

E. GAUCHEAU, Vice-Président.
L. W. SAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce [illegible] jour [illegible] 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

Banque Nationale Mutuelle
A LA NOUVELLE-ORLEANS,

Dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires,

Vendredi, 31 Décembre 1875.

RESSOURCES:

Prêts et escomptes, en or	$16,806 80
Prêts et escomptes, en or, en currency	535,907 67
Bons des E. U. pour garantir la circulation	50,000 00
Autres stocks, bons et hypothèques	33,646 81
Dû par des agents de réserves, approuvés	41,603 52
Dû par d'autres banques et banquiers	20,038 56
Propriétés réelles, meubles et installations	89,824 81
Primes payées sur bons et or	8,288 07
Changes sur Clearing-House	112,970 07
Billets d'autres Banques Nationales	22,859 00
Monnaie fractionnelle (y compris des nickels)	1,483 79
Espèces en monnaie d'or	12,362 41
Billets legal tender	128,000 00—277,675 87
Fonds de rédemption avec le Trésorier des Etats-Unis	2,250 00
Total	$1,076,542 18

PASSIF:

Fonds capital payé	$300,000 0
Fonds de surplus	155,104
Billets de Banque Nationale en circulation	45,000 00
Dépôts individuels, en or	14,405 94
Dépôts individuels, en currency	516,959 63
Dû aux banques et banquiers	2,718 69
Anciens dividendes non-payés	353 88
Dividende actuellement déclaré, quatre pour cent	12,000 00—12,353 88
Total	$1,076,542 18

JOHN T. HARDIE, Président.
A. W. BOSWORTH, Vice-Président.
JOSEPH MITCHEL, Caissier.

BANQUE NATIONALE MUTUELLE,
Nlle-Orléans, 31 décembre 1875.

A une assemblée du Bureau des Directeurs, tenue ce jour, il a été unanimement résolu de déclarer aux Actionnaires, sur les profits des derniers six mois, un dividende de QUATRE POUR CENT sur le montant de leurs actions, payable le MERCREDI, 12 janvier prochain, ou après cette date.

JOSEPH MITCHEL,
2janv—10 Caissier.

ASSURANCES.

Premier état annuel
—DE—
L'ATLAS INSURANCE COMPANY
DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.
Au No. 152 de la rue du Canal,
Le 13 décembre 1872.

Conformément aux réquisitions de sa charte la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1872.

Primes d'incendies		$52,841
Primes de rivières		1,112 5
Total des primes		$53,815 18
En moins—primes non expédiées		35,876 78
Montant net des primes		$17,988 39
A déduire		
Pertes par les incendies—payées	$ 228 83	
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts	12,164 96	12,391
Montant réservé pour pertes non réglées		$5,546 69

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:

Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur prop étés foncières non grevées valant $206,450	$151,323 48
Propriétés foncières appartenant à la compagnie	17,500 00
Prêt garanti par des actions	1,009 00
Actions appartenant à la compagnie	27,550 00
Bons des Etats-Unis	5,000 00
Effets à recevoir	5,326 34
Effets à recevoir à 8 pour cent d'intérêt	13,350 0
Intérêt	15,442 44
Primes en voie de recouvrement	27,430 56
Effets à recevoir pour primes	389 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier	18,618 73
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence	2,048 71
Capital souscrit, en voie de règlement	69,451 56
	$355,961

PASSIF.

Capital, 4,181 2-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action	$313,750
Montant réservé pour garantir surmontant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées	17,938 1
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé	17,938 [illegible]
Montant réservé pour perte non réglées	5,546 [illegible]
Salaires non payés	789 11
	$355,961 [illegible]

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. T.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 5 1 mai A. D. 1874.

Rapport sur l'Etat
—DE LA—
BANQUE NATIONALE DE L'ETAT.

A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$1,115,402 11
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques	25,718 45
Dû par des agents de réserve, approuvés	98,731 96
Dû par d'autres banques nationales	23,095 58
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	152,018
Propriétés foncières, mobilier et installations	139,718 [illegible]
Dépenses courantes et taxes payées	35,563 [illegible]
Primes payées	55,6[illegible] 00
Echanges pour le Clearing-House	$121,312 [illegible]
Billets d'autres banques nationales	34,502 00
Petite monnaie, (y compris les nickels)	2,573 79
Espèces	77,279 17
Billets Legal Tender	468,828 00 $705,686
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation)	25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat à pour cent)	4,000 00
Total	$2,996,545 29

PASSIF.

Capital payé	$850,000 0
Surplus	23,590 64
Autres profits non-partagés	87,474
Billets de banque nationale, non rachetés	500,000 00
Dividendes non payés	6,921 15
Dépôts individuels sujets à des chèques	$1,322,571 00
Certificats "demand" de dépôts	7,000 00
Chèques certifiés	12,850 56
Chèques du caissier, non-payés	100 00
	1,342,521 65
Dû à d'autres banques nationales	79,541 15
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat	91,456 85
Total	$2,996,545 29

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 14me jour de juillet 1875.

THEO GUYOL, notaire public.

Exact—Témoins:

G. A. WILLIAMS,
JOS. DUNBAR,
WM. G. VINCENT.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

120......RUE DE LA COMMUNE......120
NEUVIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 mars 187[illegible]

Feu	$60,583 80	
Mer	13,829 20	
Rivières	59,131 [illegible]	
Plus—risques non expirés le 31 mars 1874		16,745 60
		149
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875		17,200 00
Montant net des primes		
Perte par le feu	$3,619	
Pertes sur les rivières	32,541	$42,161 19
Réfaction (rebate)		25,234 23
Réassurances		8,899 08
Primes remboursées		1,325 10
Taxes		14,211 50
Casuel		2,170 42
Loyers		6,588 23
Dépenses		15,408 49
		$117,596 23
Moins Intérêts profits et pertes		20,192 18 — $97,70[illegible]
Bénéfice net		$44,[illegible]
Effets à recevoir		$225,964 43
Mobilier		4,993 23
Actions du Harbor boat		850 00
Bons de la Ville		1,220 00
Actions de la banque de l'Etat		3,600 00
Comp pour les recouvrements net		11,[illegible] 51
En caisse		95,100 00
		$347,412 84

Ce qui précède est une copie exacte faite sur livres de la Compagnie [illegible]

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875.

J. H. OGLESBY, Président.
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 13 avril 1875.

E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande. 15 avril—1m

ETAT DE SITUATION
—DE LA—
Germania National Bank
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
31 décembre 1874.

ACTIF.

Billets escomptés	$ 562,758 2
Prêts sur demande	63,355
Bonds des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour répondre de la circulation	300,000
Primes sur les bonds ci-dessus	23,000
Billets des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour racheter la circulation	13,500
Actions et bonds divers	23,252
Dû par des banques et des banquiers éloignés	9,165 0
Mobilier et accessoires	
Avoir en argent:	
Bonds des E. U. en main	112,000
Comptant en caisse ici	451,629 95
Do dans les banques de New-York	204,860 1 — 768,490 [illegible]
Total de l'actif	$1,880,441 [illegible]

PASSIF.

Capital payé	$ 300,000
Excédant de fonds	37,000
Billets émis	267,100
Dépôts	1,173,594 [illegible]
Dû à des banques et à des banquiers éloignés	54,139
Profits bruts pendant les 6 derniers mois	67,865 [illegible]
Moins dépenses et taxes	19,598 87
Profits nets (sur lesquels un dividende de 7 1/2 pour cent $22,500 a été déclaré aux actionnaires)	48,266 7[illegible]
Total du passif	$1,880,4[illegible]

LOUIS SCHNEIDER, Président.

ASSURANCES.

NEUVIEME ETAT ANNUEL
—DU—
FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,
37......rue Carondelet......3[illegible]

Nlle-Orléans, 20 mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 30 avril 1875, savoir:

PRIMES DE L'ANNEE.

Sur risques d'incendie	$360,073 [illegible]	
Sur risques de rivières	231,229 78	
Sur risques de mer	44,118 [illegible]	[illegible]
En moins—		
Primes non expirées le 30 avril 1875	[illegible]	
Primes remboursées	[illegible]	[illegible]
Montant net des primes		[illegible]
PERTES PAYEES, SAVOIR:		
Sur risques d'incendie	$[illegible],367 [illegible]	
Sur risques de rivières	[illegible],482 [illegible]	
Sur risques de mer	[illegible],220 [illegible]	$[illegible]9,170 [illegible]
Réassurances	14,369 [illegible]	
Réfaction (rebate)	15,492 [illegible]	
Taxes d'Etat et de ville	22,618 [illegible]	
Dépenses bureau local et agences	52,899 [illegible]	
Profits et pertes	[illegible]	$[illegible]
Balance		$145,[illegible]
En plus, intérêts, escompte et [illegible] reçus		[illegible]
En moins, [illegible] semi-annuel [illegible] capital payé et le [illegible]		[illegible]
Bénéfices nets		[illegible]
En moins—réservé pour diminution [illegible] des placements		[illegible]
Balance à partager sur le montant net des primes de 1874-5 et des primes non expirées de 1873-4		[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$ 294,[illegible]
Comptes en voie de recouvrement	60,925 47
Effets à recevoir pour prêts sur [illegible] et bons	622,[illegible] 04
Effets à recevoir pour [illegible] cos échéances	38,[illegible] 45
Actions de [illegible] et autres actions	215,1[illegible]
Actions du chemin de fer de la ville	79,[illegible]
Bons de la ville et autres bons	116,[illegible]
Bons Masonic Grand Lodge of Louisiana	6,[illegible]
Bons de l'Odd Fellows Hall Association	5,[illegible] 00
Bons de l'Association de secours pour les veuves et les orphelins [illegible]	2,0[illegible] 00
Propriétés foncières	[illegible]

PASSIF:

Capital	$1,000,000 [illegible]
Réserve pour risques non expirés	[illegible]
Dividendes non payés y compris [illegible] d'intérêt et [illegible] du 30 avril 1875	17,[illegible] 23
Ca sucl (surplus)	[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, [illegible] mai 1875.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 20 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, SUR DEMANDE, un FOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT jusqu'à avril 1875, ce qui fait [illegible] pour cent sur le capital de la Compagnie ($1,000,000) et un DIVIDENDE COMPTANT DE VINGT-CINQ POUR CENT aux Actionnaires [illegible] du montant net de leurs primes [illegible] de l'année expirée le 30 avril 1875 et de [illegible] expirées le 30 avril 1874.

ED. A. PALFREY, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice Président.

THOS. F. WALKER, Sect.

DIRECTEURS.

Moses Greenwood,	R. M. Walmsley,
W. A. Johnson,	A. H. Britton,
John I. Noble,	A. Heine,
John Chaffe,	S. H. Snowden,
Richard Milliken,	T. Lyttle Lyon,
Samuel E. Moore,	Wm. C. Raymond,
J. I. Warren,	James S. Prestidge,
R. T. Buckner,	Samuel H. Boyd,
Saml. Friedlander,	Joseph Mackey,
A. A. Yates,	E. H. Wilson,
John I. Adams,	Cyrus Bussey,
Isaac Scherck,	Wm. J. Behan,
	F. Kahleman.

23mai—1m

RAPPORT SUR L'ETAT
—DU—
STATE NATIONAL BANK,
A LA NOUVELLE-ORLEANS,
ETAT DE LA LOUISIANE,

A la clôture des affaires du Vendredi, [illegible] octobre 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$1,[illegible]
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	[illegible]
Autres actions, bons et hypothèques	[illegible]
Dû par des agents (approuvés) de réserve	[illegible]
Dû par d'autres banques nationales	[illegible]
Dû par des banquiers et des banques d'Etat	[illegible]
Propriétés foncières, mobilier et installations	14[illegible]
Dépenses courantes et taxes payées	[illegible]
Primes payées	[illegible]
Echanges pour le Clearing House	$162,4[illegible]
Billets d'autres banques nationales	2,1[illegible] 00
Petite monnaie, y compris les nickels	1,[illegible]
Espèces	[illegible]
Billet legal tender	153,4[illegible]
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 p. cent des billets en circulation)	[illegible]
Total	[illegible]

PASSIF.

Capital payé	$[illegible]
Surplus	[illegible]
D'autres profits non partagés	[illegible]
Billets de banque nationale non-rachetés	[illegible]
Dividendes non payés	[illegible]
Dépôts individuels sujets à des chèques	$[illegible]2,702 [illegible]
Certificats de dépôts sujets à demande	2,000 [illegible]
Chèques certifiés	2,015 [illegible]
Chèques du caissier non payés	100 00
Dû à d'autres banques nationales	[illegible]
Dû à des banquiers et à des banques d'Etat	[illegible]
Total	$[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la susdite banque, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 11 octobre 1875.

THEO. GUYOL, Notaire Public.

Exact—Témoins

A. L. MOULTON,
W. T. BLAKEMORE,
SAML FRIEDLANDER. } Directeurs

15oct—1[illegible]

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureau No 46 de la rue Vieille-Levée.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1875, [illegible] quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875		$1,791 70
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875		5,245
Dépenses générales, taxes, loyers, etc., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875	$3,429 95	
Escompte de billets payés avant l'échéance	147 71	
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière	1,2[illegible]	
	$7,024 14	
Bénéfice net		[illegible]
	$7,1[illegible]	

L'actif de la Société est comme suit.

Billets payables mensuellement garantis par première hypothèque et privilège du vendeur	$4,[illegible]	
Propriétés foncières	9,[illegible]	
Comptant à la banque nationale de l'Etat	[illegible] 661 41	
Currency des Etats-Unis	141 25	1,510 [illegible]
Effets à recevoir		7,160 1[illegible]
Divers débiteurs		600 77
Installations		1,000 00
Intérêt courant		255 38
		105,17[illegible]
Actions payées en plein		79,150 00
Actions payées en partie		3,792 [illegible]
Scrip		4,530 00
Dividende No 1 non-réclamé		127 20
Effets à payer		406 00
Divers créanciers		40. 70
Surplus de l'actif		16,470 22 105,172

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ,
[illegible] AULET, Président.
Secrétaire.

Signé sous serment pardevant moi, ce 21 octobre A. [illegible] 1875.

[illegible] LEGARDEUR
[illegible]

23 octobre